

Séance ordinaire du 22 décembre 2020 à 19 h 00

Tous les membres étaient présents sous la présidence de Mr RICHERT René, Maire, sauf :

Absentes excusées : HRYCENKO Marie.

Conseillers absents ayant donné procuration : --

Secrétaire de séance : Rachel HUBSCH.

Date de la convocation : 15.12.2020

Lieu de séance : Club-house.

Le quorum est atteint pour délibérer lors de la séance.

Aucune remarque n'étant formulée concernant les derniers comptes-rendus des séances du 06.11.2020, ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

DECISIONS

DELIBERATION 2020-44

Objet : réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Vu l'article L.4121-3 du Code du Travail relatif à la mise en oeuvre des actions de prévention garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ;

Vu l'article R.4121-1 du Code du Travail portant sur la rédaction à tout employeur, la réalisation de l'évaluation des risques ;

Vu l'article R.4121-2 du Code du Travail portant sur la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant mise à jour d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 12 mars 2020,

Considérant que la mise à jour du Document Unique est une obligation pour les collectivités territoriales ; la commune dispose du document unique et que, en application de l'article R.4121-2 du Code du Travail, la mise à jour du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales.

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Etablissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin propose une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant mettre à jour le Document Unique, la formule du groupement de commandes est la plus adaptée ;

Considérant la proposition de Monsieur le Maire en vue de la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques professionnels et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'UNANIMITE :

Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la mise à jour du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels seront prévus au Budget Primitif.

DELIBERATION 2020-45

Objet : ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget 2021 : limite de 25 % des crédits d'investissements 2020

Afin de pouvoir payer les factures relatives à la poursuite des travaux d'investissement et de faire face à toutes autres dépenses d'investissement du fait de l'absence de crédits reportés,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'UNANIMITE :

- l'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du budget 2021. Le montant maximum des crédits à ouvrir s'élève à 16 884.70 €.

Compte	Crédits ouverts en 2020	Crédits à ouvrir en 2021
21 – Immo corporelles	67 538.80 €	16 884.70 €

DELIBERATION 2020-46

Objet : Participation financière du Conseil de Fabrique – Travaux année 2020

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE de :

- facturer au Conseil de Fabrique de Riedseltz le somme de **8 300 €** (montant initialement prévu, hors travaux supplémentaires) et représentant leur participation financière aux travaux de mises aux normes électriques de l'église effectués durant l'année 2020.

DELIBERATION 2020-47

Objet : Eclairage public LED – Lotissement les Fleurs

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

ENTERRINE à l'UNANIMITE :

- les travaux en éclairage public LED pour la rue des Tulipes, Violettes, et Lilas pour un montant de 18 192 € TTC, subventionné à hauteur de 50 % du HT, soit 7 580 €, au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (part exceptionnelle année 2020 - Etat).

DELIBERATION 2020-48

Objet : Rapport d'activités 2019 – SMICTOM et COM COM Pays de Wissembourg

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'UNANIMITE :

- les rapports d'activités 2019 du SMICTOM et de la COM COM du Pays de Wissembourg.

DELIBERATION 2020-49

Objet : Facturation déchets sauvages

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE ET AUTORISE à l'UNANIMITE :

- la facturation aux contrevenants identifiés de dépôts illégaux de déchets sur le ban communal de Riedseltz, de la manière suivante :
 - 1 000 € pour tous déchets inférieurs ou égal à 1 m³,
 - 1 000€ en sus pour chaque mètre cube supplémentaire. Soit 2 000 € pour les déchets de 1 à 2 m³, 3 000 € pour les déchets de 2 à 3 m³ etc...
- Mr le Maire à signer l'ensemble des documents et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

INFORMATIONS

- Conseil Départemental 67 : reprise de la couche de roulement RD 240 à l'horizon 2023 dans le cadre de l'entretien des routes départementales – Depuis le carrefour de la RD264 rue Principale jusqu'à la sortie d'agglomération, soit rue Jeanne d'Arc et rue de la Gare.
- Lotissement Tuileries : 2^{ème} tranche : 1/3 des lots sont réservés.
- Résultat ARS – Prélèvement eau : RAS.
- Rapport d'activités exercice 2019 de la qualité comptable : indice de qualité de 19.1/20.
- Projets d'investissement : pas de rendus financiers à l'heure actuelle.
- Recensement de la population : 1 119 habitants en 2020, contre 1 098 en 2018.
- Projet PAWENA : travaux actuels sur Riedseltz, portés par le Syndicat Mixte. Conduite Riedseltz vers Schafbusch. Environ 800 000 euros.
- Géothermie.
- Chaussée glissante à cause du sable, niveau PASEK vers voie rapide. A signer à la DDT.
- Projet d'élevage de poney, après rue du Vignoble. Procédure SAFER/agriculteurs discutée.
- Collecte du verre : pourquoi pas des bacs de collecte comme pour les ordures ménagères et papiers ?

Le Conseil municipal prend acte des informations données et charge Mr le Maire de toutes les formalités.
La séance est levée à 21 h 30.

Prochaine séance le :

Il est rappelé, qu'en cas d'absence d'un conseiller municipal, les procurations sont à transmettre à la mairie, par écrit.

GLOSSAIRE

- * SIVU : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- * SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- * SIEARR : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.
- * CNAS : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- * CCPW ou COM COM : Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- * SMICTOM : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères.

SIGNATURE DU REGISTRE :

1. RICHERT René	
2. BEIL Thierry	
3. GRIMM Joseph	
4. SCHUELLER Rébecca	
5. MAIGNE Claude	
6. CONTAL André	
7. PHILIPPS Astride	
8. KOLB Sabine	
9. ACHOUR Marie-Josée	
10. GRUNER Geoffrey	
11. GENTNER Corinne	
12. LUTZ Mathieu	
13. BRENCKLE Aline	
14. HRYCENKO Marie	
15. BALL Sébastien	